

FINANCER SA FORMATION

Des solutions de financement s'offrent à vous afin de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de votre formation.

LE CPF

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Sous certaines conditions, vous pouvez utiliser votre Compte Personnel de Formation.

Notre organisme de formation est actuellement en cours de certification Qualiopi et France Compétences afin de vous permettre de financer votre formation par le CPF.

POUR LES INDEPENDANT.E.S

LA CONTRIBUTION À LA FORMATION

Les travailleurs indépendants, tous statuts confondus, versent une contribution à la formation afin que celles-ci soient prise en charge, totalement ou partiellement.

Renseignez-vous auprès de votre fond de financement (AGEFICE ou FAFCEA).

POUR LES SALARIÉ.E.S

LES OPCO

Chaque salarié bénéficie d'un droit à la formation via l'OPCO dont son entreprise dépend. Si la formation est à l'initiative de l'employeur, celle-ci se déroule sur le temps de travail, avec un maintien de la rémunération.

Pour trouver votre OPCO, renseignez-vous auprès de votre employeur ou sur le site <https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>



— POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

FINANCEMENT PÔLE EMPLOI

Sous certaines conditions, Pôle Emploi peut financer votre formation. Pour savoir si vous pouvez prétendre à ce financement, veuillez prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi.

— POUR LES JEUNES DE -26 ANS

LA MISSION LOCALE

La mission locale aide les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans leur démarche d'insertion professionnelle et sociale. Renseignez-vous auprès de la mission locale dont vous dépendez afin de savoir si vous pouvez bénéficier des aides accordées.

— POUR LES PSH

POUR LES PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

L'AGEFIPH accompagne les personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à les solliciter pour qu'ils puissent vous conseiller et vous orienter pour une éventuelle prise en charge.